



**Inspection Report
under the *Long-Term
Care Homes Act, 2007***

**Rapport d'inspection
prévu par la *Loi de
2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Ministry of Health and Long-Term Care
Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., 4th Floor
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du
système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la
conformité

Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

☐ Copie du titulaire de permis	☐ Copie destinée au public
---	---

Date(s) d'inspection 26 septembre 2013	Numéro d'inspection 2013_225126_0021	N° de registre O-000316-13	Type d'inspection Plainte
Titulaire de permis VILLE D'OTTAWA Direction des soins de longue durée, 275, avenue Perrier, OTTAWA (Ontario) K1L 5C6			
Foyer de soins de longue durée CENTRE D'ACCUEIL CHAMPLAIN 275, RUE PERRIER, VANIER (ONTARIO) K1L 5C6			
Inspecteur(s) LINDA HARKINS (126)			

Résumé de l'inspection

Cette inspection a été menée dans le cadre d'une plainte.

Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec l'administrateur, les deux directeurs des soins, plusieurs infirmières autorisées, plusieurs infirmières auxiliaires autorisées et plusieurs préposés aux services de soutien à la personne.

Au cours de l'inspection, l'inspecteur a examiné le dossier de santé d'un résident et observé les soins et les services fournis aux résidents.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

services de soutien à la personne;
soins de la peau et des plaies;

☐ Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

NON-RESPECTS

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités



Ministry of Health and Long-Term Care

Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la conformité

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

Date de délivrance : 26 septembre 2013

Signature de l'inspecteur

Original signé par Linda Harkins